



Assemblée générale

Distr. générale
3 mai 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 164 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
pour l'organisation d'un référendum
au Sahara occidental**

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2014/15	53 918 400
Montant des dépenses pour 2014/15	51 059 700
Montant du solde inutilisé pour 2014/15	2 858 700
Crédit ouvert pour 2015/16	51 118 300
Montant estimatif des dépenses pour 2015/16 ^a	51 032 600
Montant estimatif du solde inutilisé pour 2015/16 ^a	85 700
Projet de budget du Secrétaire général pour 2016/17	54 289 500
Recommandation du Comité consultatif pour 2016/17	52 550 400

^a Montant estimatif au 1^{er} février 2016.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 21, 27, 33, 38 et 41, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 1 739 100 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. On trouvera dans les paragraphes qui suivent les recommandations et observations que le Comité consultatif a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. Au cours de son examen du financement de la MINURSO, le Comité consultatif a eu des entretiens avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni un complément d'information et des éclaircissements et lui ont fait parvenir des réponses écrites en date du 5 avril 2016. La liste des documents qu'il a examinés ou consultés figure à la fin du présent rapport. Les observations détaillées et les recommandations du Comité concernant les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'aux questions concernant les opérations de maintien de la paix en général figurent dans les rapports correspondants (A/70/803 et A/70/742 respectivement).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

3. Dans sa résolution 68/296, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 53 918 400 dollars (montant net : 51 637 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINURSO pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'élève à 51 059 700 dollars (montant net : 48 784 400 dollars), soit un solde inutilisé d'un montant brut de 2 858 700 dollars, qui représente 5,3 % du montant brut du crédit ouvert.

4. La section IV du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/750) contient une analyse des écarts. Ce bilan en baisse des dépenses s'explique essentiellement comme suit :

a) Personnel recruté sur le plan international (641 300 dollars, soit 3,9 %), diminution tenant principalement au fait que, d'une part, le taux de vacance moyen effectif (6,6 %) a été supérieur au taux retenu aux fins du budget (3 %) et que, de l'autre, les visas requis ont été tardivement délivrés aux familles des membres du personnel;

b) Personnel recruté sur le plan national (605 000 dollars, soit 10,2 %), sous-utilisation des crédits due pour l'essentiel au fait que le taux de vacance moyen effectif (4,7 %) a été supérieur au taux retenu aux fins du budget (4 %) et que le dirham marocain s'est déprécié par rapport au dollar des États-Unis;

c) Transports aériens (574 500 dollars, soit 5,2 %), baisse imputable principalement à la diminution des dépenses de carburant du fait de la forte baisse des cours des carburants sur les marchés mondiaux, ainsi qu'au nombre d'heures de vol moins important que prévu (voir A/70/570, par. 35, 36 et 44).

5. Cette réduction des dépenses a été en partie contrebalancée par des augmentations de dépenses touchant en particulier les rubriques suivantes :

a) Fournitures, services et matériel divers (505 600 dollars, soit 11,2 %), dépassement de crédits s'expliquant principalement par la comptabilisation du fret lié à l'acheminement de biens et de matériel initialement inscrit aux rubriques pour lesquelles l'achat était effectué, les pertes de change, la hausse des primes d'assurance générale et l'augmentation des frais bancaires;

b) Informatique (237 600 dollars, soit 18,8 %), dépassement de crédits essentiellement imputable à l'achat de matériel non inscrit au budget (10 pare-feu et équipements Wi-Fi) et destiné au matériel informatique personnel des observateurs militaires dans les bases d'opérations afin d'améliorer la qualité de vie de ces derniers, ainsi qu'au fait que les dépenses liées aux communications par réseaux commerciaux, initialement inscrites à la rubrique Communications, ont été comptabilisées à la rubrique Informatique (voir [A/70/570](#), par. 47 et 49).

6. Ayant demandé des précisions sur le dépassement de crédits lié à l'usage de matériel informatique personnel au titre de la rubrique Informatique, le Comité consultatif a été informé que parmi ce matériel figuraient notamment des téléphones intelligents, des tablettes et des ordinateurs portables appartenant aux observateurs militaires et à qui la MINURSO assurait l'accès à Internet. **Le Comité consultatif prend note des besoins afférents au matériel informatique personnel et estime que les informations recueillies auprès d'autres missions à ce sujet devraient être consignées dans les rapports du Secrétaire général sur les missions de maintien de la paix.**

7. On trouvera ci-dessous, à la section IV relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/70/696](#)), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Au sujet des mises en recouvrement pour le compte de la MINURSO, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2015, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 1 112 300 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 1 072 700 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 39 600 000 dollars. Le Comité note qu'au 16 février 2016, le solde de trésorerie se montait à 4 539 500 dollars (dont un montant de 6 millions de dollars emprunté à la mission de maintien de la paix clôturée des Forces de paix des Nations Unies), soit un déficit de trésorerie de 8 100 700 dollars, compte tenu de la réserve de trésorerie de 12 640 200 dollars équivalant à trois mois de dépenses (non compris les remboursements aux pays fournisseurs de contingents). Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2015, le solde restant dû au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 262 000 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que la MINURSO avait emprunté 16 000 000 dollars à des missions clôturées en 2015.

9. Le Comité consultatif note avec inquiétude qu'au 16 février 2016, le solde de trésorerie de la Mission s'établissait à 4 539 500 dollars, ce qui ne couvre les 12 640 200 dollars de réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses (soit un manque-à-gagner de 8 100 700 dollars). Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a constamment souligné que tous les États Membres devaient s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies, et ce tout dernièrement dans la résolution 70/247. Il réaffirme également que le Secrétaire général devrait continuer de réfléchir à des solutions possibles pour régler le problème du retard de paiement des quotes-parts, notamment de relancer plus activement les États Membres concernés (voir A/70/829, par. 17).

10. Au 31 janvier 2016, un montant de 80 000 dollars avait été versé au titre des deux demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité portant sur la période allant de la date de création de la Mission. Le Comité consultatif a également été informé qu'il n'y avait pas de demandes d'indemnisation à la suite de décès ou pour cause d'invalidité en instance.

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2016, le tableau d'effectifs du personnel militaire et civil de la MINURSO se présentait comme suit :

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif en place</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	218	207	5,0
Contingents	27	26	3,7
Police des Nations Unies	12	1	91,7
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	89	84	5,6
Personnel recruté sur le plan national	168	152	8,4
Volontaires des Nations Unies	16	12	25,0

^a Effectif maximum autorisé pour l'exercice 2015/16.

12. Le Comité consultatif s'est fait communiquer un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, avec indication des raisons des écarts constatés. Les dépenses de l'exercice au 31 janvier 2016 se montaient à 33 144 200 dollars. Le montant total des dépenses à la fin de l'exercice en cours est estimé à 51 032 600 dollars; le crédit correspondant étant de 51 118 300 dollars, le solde inutilisé s'établirait à 85 700 dollars (soit 0,2 %).

13. Sur la base des renseignements complémentaires qu'il a reçus, le Comité consultatif note que, au 31 janvier 2016, les dépenses afférentes aux transports terrestres s'élevaient à 610 000 dollars, pour un crédit ouvert de 1 090 100 dollars. Le Comité a été informé, après s'en être enquis, que le crédit ouvert servirait à régler des achats imprévus, dont le remplacement de 20 jeeps 4 × 4 tous usages gros usages avec conduite à gauche au coût de 350 000 dollars. Les véhicules étaient censés être au départ remplacés par l'achat de nouveaux véhicules, mais il a été décidé par la suite de les remplacer par transfert entre missions. Or, comme il ne se trouvait pas de véhicules convenables qui se prêtaient à ce type de transfert, la Mission a dû redéfinir l'ordre de priorité de l'utilisation des crédits pour les

remplacer par voie d'acquisition. Le Comité consultatif estime que le montant relatif aux achats imprévus est important et n'est pas convaincu que la situation concernant le remplacement de ces véhicules ait pu échapper à toute prévision. Il est d'avis que la Mission devrait mieux planifier son budget pour éviter d'avoir à faire face à des achats imprévus de taille à l'avenir.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

A. Mandat et résultats attendus

14. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Mission dans sa résolution 690 (1991). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 avril 2016, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2152 (2014)¹. Le Secrétaire général indique dans son rapport sur le projet de budget de l'exercice 2016/17 que la Mission envisage de poursuivre ses activités d'observation et de surveillance afin de s'assurer que les parties respectent l'accord de cessez-le-feu; de fournir un appui continu à l'Envoyé personnel du Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions; d'aider le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à mettre en œuvre et à élargir le programme de mesures de confiance; d'apporter un soutien logistique aux représentants de l'Union africaine à Laayoune; et de mener des activités de déminage humanitaire à l'est du mur de sable en coopération avec une entreprise privée (A/70/696, par. 1 et 7).

15. Selon le Secrétaire général, pour faire face à l'évolution des besoins sur le terrain en raison de l'instabilité de la situation politique et des conditions de sécurité, la Mission doit créer une plateforme de soutien logistique et d'entretien du matériel à Tifariti afin d'assurer un soutien en temps opportun aux cinq bases d'opérations situées à l'est du mur de sable et la pleine autonomie nécessaire pour garantir leur viabilité opérationnelle en cas de soudaine détérioration des conditions de sécurité ou de restrictions imposées à la liberté de circulation (A/70/696, par. 13). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MINURSO échangeait régulièrement des renseignements sur la sécurité avec des missions de la région du Sahel, dont la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, et entretenait des liens et des contacts étroits avec le personnel du Département de la sûreté et de la sécurité dans les pays voisins, ainsi qu'avec la Section d'appui aux opérations de maintien de la paix du Département au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

B. Ressources nécessaires

16. Les prévisions de dépenses de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 se montent à 54 289 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 171 200 dollars (6,2 %), en chiffres bruts, par rapport au crédit de 51 118 300 dollars ouvert pour l'exercice 2015/16. Ce budget couvre le

¹ Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2285 (2016) prorogeant le mandat de la MINURSO jusqu'au 30 avril 2017 lors de l'examen par le Comité consultatif du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de l'exercice 2016/17.

déploiement de 218 observateurs militaires, 27 militaires, 12 policiers des Nations Unies, 90 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 168 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 18 Volontaires des Nations Unies et 10 membres du personnel fourni par des gouvernements.

17. On trouvera à la section III du projet de budget (A/70/696) une analyse des variations par rapport à l'exercice précédent. Des crédits plus importants sont demandés pour 2016/17 principalement au titre des rubriques suivantes :

a) Transports aériens (1 485 400 dollars, soit 13,9 %), en raison principalement de l'augmentation prévue des tarifs contractuels appliqués aux coûts garantis de la flotte et du coût des heures de vol, ces tarifs devant être revus à la hausse lors du renouvellement des contrats relatifs aux aéronefs;

b) Personnel recruté sur le plan international (1 121 500 dollars, soit 7,4 %), en raison principalement d'un taux de vacance proposé de 6 % pour la période 2016/17, compte tenu des tendances observées dans la Mission en termes de dépenses, contre un taux de 8 % approuvé pour l'exercice 2015/16, auquel s'ajoutent une hausse des salaires qui découle de la révision du barème des traitements effective au 1^{er} juillet 2016 et la création d'un poste d'agent du Service mobile (voir A/70/696, par. 46 et 52).

18. L'augmentation des ressources nécessaires est en partie compensée par la réduction des dépenses prévues au titre des rubriques suivantes :

a) Police des Nations Unies (138 600 dollars, soit 56,3 %), principalement du fait qu'un coefficient délais de déploiement de 70 % a été appliqué pour calculer les dépenses relatives au personnel de police pour 2016/17, contre 25 % pour 2015/16;

b) Observateurs militaires (134 500 dollars, soit 2,3 %), principalement du fait qu'un coefficient délais de déploiement de 10 % a été appliqué pour calculer les dépenses relatives aux observateurs militaires pour 2016/17, contre 5 % pour 2015/16 (voir A/70/696, par. 44 et 45).

19. Le Comité consultatif note que le projet de budget pour l'exercice 2016/17 a été établi sur la base de contributions volontaires en nature d'une valeur estimée à 4 032 099 dollars (A/70/696, sect. II.A). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'évaluation des contributions volontaires en nature a été surestimée et que le montant total corrigé serait de 2 071 680 dollars, comprenant les contributions du Gouvernement marocain (1 718 346 dollars) et du Gouvernement algérien (353 334 dollars). Il a en outre été informé qu'un rectificatif au projet de budget serait publié prochainement. **Le Comité consultatif prend note avec satisfaction du maintien des contributions volontaires.**

Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2015/16^a</i>	<i>Effectif proposé 2016/17</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	218	218	–
Militaires	27	27	–
Police des Nations Unies	12	12	–
Total	257	257	–

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

20. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel de police pour l'exercice 2016/17 s'élève à 6 780 600 dollars, soit une diminution de 283 600 dollars (4 %) par rapport à l'exercice précédent. La diminution proposée pour 2016/17 s'explique principalement par l'application des coefficients délais de déploiement indiqués au paragraphe 18, au titre des observateurs militaires et de la Police des Nations Unies.

21. Le Secrétaire général demande de prévoir un crédit de 731 300 dollars pour les rations alimentaires des observateurs militaires, ce qui représente une augmentation de 114 500 dollars (18,6 %) par rapport au montant de 616 800 dollars alloué en 2015/16. L'augmentation proposée s'explique principalement par une hausse de 20 % du coût unitaire des rations et de 11 % du coût de leur entreposage. Ayant demandé des précisions sur la hausse de 20 % du coût unitaire des rations, le Comité consultatif a été informé qu'en vertu du contrat pour la fourniture de rations qui devait arriver à expiration le 29 mai 2015, le coût plafond par personne et par jour était de 6,688 euros et le coût d'entreposage de 19 088 euros par mois. La nouvelle procédure d'appel d'offres organisée au Siège de l'ONU n'ayant pas abouti, une prorogation du contrat a été négociée avec le fournisseur actuel pour la période allant du 30 mai 2015 au 13 novembre 2016, moyennant des tarifs plus élevés de 7,023 euros et 20 267 euros, respectivement. Les prévisions budgétaires pour 2016/17 ont été calculées sur la base d'un coût plafond de 8,03 euros par jour pour les rations et un coût mensuel de 21 379 euros pour l'entreposage. **Compte tenu des informations communiquées, le Comité consultatif estime que le projet de budget devrait être ajusté pour tenir compte d'un coût plafond par personne et par jour de 7,023 euros et d'un coût mensuel d'entreposage de 20 267 euros entre le 1^{er} juillet 2016 et le 13 novembre 2016.**

22. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 21, le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police.**

Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé 2015/16 ^a	Effectif proposé 2016/17	Variation
Personnel recruté sur le plan international	89	90	1
Personnel recruté sur le plan national ^b	168	168	–
Volontaires des Nations Unies	16	18	2
Personnel fourni par des gouvernements	10	10	–
Total	283	286	3

^a Effectif proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

23. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2016/17 s'élève à 22 201 400 dollars, soit une augmentation de 1 438 700 dollars (6,9 %) par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel civil pour 2016/17 est principalement imputable au personnel recruté sur le plan international, ainsi qu'indiqué plus haut à l'alinéa b) du paragraphe 17.

24. Les prévisions de dépenses pour le personnel civil ont été établies sur la base d'un taux de vacance de postes de 6 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 7 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, de 30 % pour les Volontaires des Nations Unies et de 70 % pour le personnel fourni par les gouvernements (voir [A/70/696](#), par. 34).

25. Le Comité consultatif note, d'après les informations complémentaires qui lui ont été fournies, que le montant estimatif du solde inutilisé au titre du personnel recruté sur le plan international pour 2015/16 s'élève à 674 100 dollars, en raison de la surestimation des dépenses communes de personnel. Le Comité a également été informé que, pour 2016/17, les prévisions de dépenses au titre des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international sont en augmentation de 350 800 dollars par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2015/16. Le Comité note que le montant cumulé des augmentations au titre de cet objet de dépense prévues pour 2015/16 et 2016/17 s'élève à 1 024 900 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la surestimation des dépenses pour 2015/16 était due à un nombre moins élevé que prévu de voyages effectifs et escomptés au titre des congés dans les foyers et des visites familiales ainsi que de demandes d'indemnité pour frais d'études et de voyages au titre des études, et à un taux de vacance effectif pour le personnel recruté sur le plan international plus faible que prévu. Le Comité a également été informé, comme suite à ses questions, que l'augmentation demandée pour 2016/17 est principalement due à l'application d'un taux de vacance de 6 %, inférieur au taux de 8 % appliqué en 2015/16, à la création d'un poste supplémentaire d'agent du Service mobile, ainsi qu'aux augmentations d'échelon prévues dans les classes du personnel recruté sur le plan international. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget, les chiffres actualisés des dépenses communes de personnel.**

Postes

26. Le Secrétaire général propose de créer trois postes dont un poste d'agent du Service mobile réservé à un agent de sécurité, à la Section de la sécurité, et deux postes de Volontaire des Nations Unies (1 assistant à la gestion des carburants à la Section du transport de surface et 1 mécanicien (groupes électrogènes) à la Section du génie). En ce qui concerne le poste d'agent du Service mobile réservé à un agent de sécurité à la Section de la sécurité, le Secrétaire général déclare que le titulaire analyserait les informations relatives à la sécurité et évaluerait les menaces pour l'ensemble des fonctionnaires et des personnes à leur charge qui relèvent du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, rassemblerait et analyserait les informations et assurerait des fonctions de coordination avec les autres composantes de la Mission. Il indique également que, le poste d'agent du Service mobile ayant été supprimé du budget 2015/16, en application des recommandations issues de l'examen des effectifs civils, la Mission ne dispose pas de moyens lui permettant d'analyser les informations relatives à la sécurité (voir [A/70/696](#), par. 31).

27. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été renseigné sur les fonctions assurées par les effectifs actuels de la Section de la sécurité. Il a été informé que le chef du service de sécurité (P-4) est chargé de maintenir une bonne connaissance de la situation locale en matière de sécurité, en identifiant les menaces probables, en conseillant le personnel des Nations Unies sur les mesures préventives

à prendre et en procédant à des évaluations des risques. Le chef adjoint de la Section de la sécurité (P-3) coordonne les plans de sécurité de la Mission et collabore aux évaluations des risques de sécurité. Le Comité a également été informé que les fonctions attachées au poste demandé, qui étaient précédemment assurées uniquement par l'agent du Service mobile dont le poste a été supprimé à la suite de l'examen des besoins en personnel civil, nécessitent une formation spécialisée. **Compte tenu de ces informations, le Comité consultatif est d'avis que les effectifs actuels de la Section de la sécurité pourraient assurer les fonctions du poste demandé d'agent du Service mobile réservé à un agent de sécurité. Le Comité note également que le titulaire du poste demandé serait chargé des fonctions précédemment exercées par le titulaire d'un poste d'agent du Service mobile que la MINURSO avait proposé de supprimer, lors de l'établissement du projet de budget pour l'exercice 2015/16, au motif que ses fonctions seraient réparties entre les membres restants de la Section de la sécurité [voir A/69/730, par. 33; et A/69/839/Add.3, par. 24 a)]. C'est pourquoi le Comité consultatif se prononce contre la création du poste d'agent du Service mobile réservé à un agent de sécurité à la Section de la sécurité. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devra être ajusté en conséquence.**

28. En ce qui concerne les deux postes de Volontaire des Nations Unies demandés (1 assistant à la gestion des carburants à la Section du transport de surface et 1 mécanicien (groupes électrogènes) à la Section du génie), le Secrétaire général indique que le titulaire du poste d'assistant à la gestion des carburants entreprendrait et réparerait les réservoirs et les citernes de carburant sur une base mensuelle, relèverait la consommation hebdomadaire de carburant, procéderait aux préparatifs nécessaires à l'installation du nouveau matériel de gestion électronique du carburant et au remplacement des réservoirs souples par des citernes, et formerait le personnel militaire des bases d'opérations aux pratiques de référence concernant la comptabilisation de la consommation de carburant, l'utilisation du matériel et la prévention de la fraude. En ce qui concerne le poste de mécanicien (groupes électrogènes), le Secrétaire général déclare que le titulaire installerait de nouveaux groupes électrogènes, entreprendrait les systèmes d'alimentation électrique, diagnostiquerait les problèmes et les pannes et assurerait des services d'entretien et de maintenance réguliers et préventifs (voir A/70/696, par. 29 et 30).

29. Ayant demandé si ces fonctions pourraient être exercées par du personnel local, le Comité consultatif a été informé qu'en raison des restrictions imposées à la circulation du personnel de l'est du mur de sable à l'ouest ou vice-versa, seul le personnel international était autorisé à le franchir. Le Comité a également été informé que l'assistant à la gestion des carburants serait responsable des cinq nouveaux réservoirs souples installés dans les cinq bases d'opérations situées à l'est du mur de sable, dont le volume opérationnel total de carburant est d'environ 265 000 litres. Le Comité a en outre été informé que le mécanicien (groupes électrogènes) serait quant à lui responsable de 15 groupes électrogènes répartis entre les cinq bases d'opérations situées à l'est du mur de sable, qui fournissent de l'électricité aux bases d'opérations de la MINURSO 24 heures sur 24, et sont la seule source d'énergie électrique dans le désert. **Compte tenu des fonctions que devraient assurer les deux titulaires des postes demandés, le Comité consultatif recommande d'approuver la création proposée des postes de Volontaire des Nations Unies réservés à un assistant à la gestion des carburants à la Section**

des transports de surface et à un mécanicien (groupes électrogènes) à la Section du génie.

30. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 27, le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées au titre du personnel civil.**

Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2015/16</i>	<i>Montant proposé pour 2016/17</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	23 291 400	25 307 500	2 016 100

31. Le montant estimatif des dépenses prévues pour 2016/17 s'élève à 25 307 500 dollars, soit une augmentation de 2 016 100 dollars (8,7 %) par rapport au crédit ouvert pour 2015/16. Celle-ci est imputable à l'augmentation des dépenses prévues au titre des transports aériens, comme indiqué au paragraphe 17 a) ci-dessus, et des transports terrestres et représente une augmentation de 336 300 dollars (30,9 %) du fait de l'achat proposé de 12 véhicules utilitaires lourds en remplacement de 40 véhicules du même type qui ont dépassé leur durée de vie et qu'il ne serait pas rentable de réparer, de l'achat de matériel pour les ateliers de réparation des véhicules et du coût des réparations et de l'entretien du parc de véhicules de la Mission (voir [A/70/696](#), par. 51).

Voyages

32. Dans le projet de budget, un montant de 725 200 dollars est demandé au titre des voyages, soit une augmentation de 54 800 dollars (8,2 %) par rapport au montant de 670 400 dollars alloué pour 2015/16. Ce montant inclut 214 000 dollars pour des voyages dans la zone de la Mission non liés à la formation, 264 000 dollars pour des voyages en dehors de la zone de la Mission non liés à la formation et 247 200 dollars pour les voyages au titre de la formation. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant les voyages prévus pour 2016/17. À la rubrique Direction exécutive et administration, 10 voyages sont prévus, dont quatre sont en rapport avec des conférences prescrites par le Siège de l'ONU. S'agissant de la composante appui, 10 voyages sont prévus, dont huit en rapport avec des conférences, parmi lesquelles trois se tiendront à New York.

33. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que tous les voyages prévus en dehors de la zone de la Mission soient justifiés. Il rappelle à ce propos que depuis 2011 l'Assemblée générale a approuvé un certain nombre de mesures afin de mieux utiliser les ressources consacrées aux voyages. En outre, le Comité a déjà formulé des recommandations concernant le regroupement des voyages, la réduction au strict minimum du nombre de personnes par voyage et le recours à d'autres moyens de communication. En conséquence, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver l'augmentation de 54 800 dollars demandée, les ressources prévues au titre des voyages devant être maintenues au niveau de celles de 2015/16, soit 670 400 dollars.**

34. Le Comité consultatif note que la Mission devrait s'efforcer de mieux respecter, au cours de l'exercice 2016/17, la règle relative à l'achat des billets 16 jours à l'avance qui est en vigueur dans l'Organisation. À cet égard, il a été informé, comme suite à ses questions, que pour l'exercice 2014/15, seules 69,3 % des dispositions en matière de voyages avaient été prises conformément à cette règle. Le Comité entend formuler d'autres observations sur cette question dans le cadre de son rapport sur les conclusions énoncées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/803).

Installations et infrastructures

35. Le Secrétaire général demande des ressources d'un montant de 3 197 800 dollars au titre des installations et infrastructures, soit une augmentation de 218 000 dollars (7,3 %) par rapport au montant de 2 979 800 dollars alloué pour 2015/16. Cette augmentation s'explique par l'acquisition de matériel de traitement de l'eau et de distribution du carburant, de groupes électrogènes et de matériel électrique, le coût des fournitures sanitaires, des articles de nettoyage et des services de sécurité ainsi que par l'acquisition de bâtiments préfabriqués, de logements et de matériel de réfrigération en vue de l'installation de cuisines d'une capacité de 100 personnes sur deux bases d'opérations (voir A/70/696, par. 50). Ayant demandé des précisions quant à la nécessité de cuisines d'une telle capacité, le Comité consultatif a été informé qu'il s'agissait de structures préfabriquées conçues pour accueillir jusqu'à 100 personnes, et que l'avantage de ces cuisines était qu'elles pouvaient être livrées dans des emballages plats afin de faciliter le transport et l'installation et que leur entretien était peu onéreux. **S'il ne recommande aucune réduction à ce stade, le Comité consultatif recommande toutefois que l'utilisation et les coûts afférents à ces cuisines soient suivis de près et que des informations à ce sujet soient fournies dans le prochain rapport du Secrétaire général.**

36. Ayant demandé des précisions concernant les services de sécurité, le Comité consultatif a été informé que les ressources y relatives sont demandées au titre des services contractuels de gardes de sécurité affectés au bureau de liaison de Tindouf. Les observations et recommandations du Comité sur le recours à du personnel de sécurité fourni par des sociétés privées sont consignées dans son rapport sur les questions concernant le financement des opérations de maintien de la paix en général (A/70/742).

Transports aériens

37. Dans le projet de budget pour 2016/17, un montant de 12 185 200 dollars est demandé au titre des transports aériens, soit une augmentation de 1 485 400 dollars (13,9 %) par rapport au montant de 10 699 800 dollars pour 2015/16. Le Comité a été informé que cette augmentation des ressources demandées s'expliquait principalement par l'anticipation de la hausse du coût d'exploitation de la flotte aérienne de la Mission, plus précisément des tarifs contractuels appliqués aux coûts garantis de la flotte et du coût des heures de vol, qui devraient être revus à la hausse à l'occasion du renouvellement des contrats de location des appareils (voir aussi par. 17 a) ci-dessus).

38. Ayant demandé des précisions sur l'augmentation prévue des tarifs contractuels, le Comité consultatif a été informé que les contrats dont la MINURSO

dispose actuellement, et qui concernent deux hélicoptères et deux avions, expireront le 10 septembre et le 31 octobre 2016, respectivement. Le Comité a été également informé que, lors de l'établissement de ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2016/17, la MINURSO s'est basée sur les contrats récemment conclus par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) portant sur les mêmes types d'appareils, et qu'il avait été constaté que les coûts prévus dans le cadre de ces contrats étaient plus élevés que ceux prévus dans les contrats actuels de la MINURSO. Le Comité a également été informé que les ressources supplémentaires demandées au titre des nouveaux contrats étaient de 1 715 760 dollars pour les deux hélicoptères et de 389 790 dollars pour les deux avions par rapport à l'exercice en cours. **Le Comité consultatif n'a reçu aucun élément justifiant de se baser sur les tarifs contractuels plus élevés utilisés à la MONUSCO pour établir des prévisions de dépenses pour la MINURSO, et il n'est pas convaincu qu'il n'aurait pas été possible d'appliquer en lieu et place de ces derniers les tarifs moins élevés utilisés par d'autres missions. Il estime que la MINURSO devrait revoir ses prévisions de dépenses et notamment envisager d'utiliser comme base d'établissement de ses dépenses les tarifs contractuels en vigueur dans des missions voisines disposant de flottes aériennes similaires. En conséquence, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver l'augmentation de 1 485 400 dollars demandée; les ressources prévues au titre des transports aériens devraient être maintenues au niveau de celles de 2015/16, soit 10 699 800 dollars.**

Fournitures, services et matériel divers

39. Au titre des fournitures, services et matériel divers, le Secrétaire général propose un crédit d'un montant de 3 264 600 dollars pour 2016/17, ce qui représente une augmentation de 75 400 dollars (2,4 %) par rapport au montant de 3 189 200 dollars alloué pour l'exercice 2015/16. Le Secrétaire général indique que la MINURSO prévoit de nettoyer en profondeur 5 millions de mètres carrés de terrains de façon à neutraliser les mines et restes explosifs de guerre qui s'y trouvent en procédant pour ce faire à des études techniques et à des opérations de déminage manuel et mécanisé. En outre, la Mission continuera d'assurer la liaison avec les deux parties au conflit en ce qui concerne la lutte antimines, de dispenser une formation à son personnel sur le danger que présentent les mines et les restes explosifs de guerre et d'encourager le renforcement des capacités de lutte contre les mines; à cet effet, elle dépêchera un consultant auprès des parties prenantes locales (voir [A/70/696](#), par. 40 à 42).

40. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que la Mission suit le calendrier précédemment établi sur 10 ans, ce qui signifie qu'il reste 9 ans pour déminer les zones à risque élevé ou moyen. Le calendrier a été établi en fonction de plusieurs facteurs tels que la nature du terrain, la nature de la menace, la méthodologie et les moyens pouvant être déployés. Le Comité a également été informé que la zone à risque élevé et moyen à l'est du mur de sable couvrait une superficie totale de 93 776 767 mètres carrés (à l'exclusion de la zone tampon de 5 km) et que le taux de déminage pouvait varier de 1 000 à 20 000 mètres carrés par jour. Pour ce qui est du calendrier sur 10 ans, 242 zones où ont été larguées des bombes à sous-munitions et 5 champs de mines ont été déminés. En outre, le Comité a été informé que les ressources demandées permettraient de couvrir le coût d'une

entreprise commerciale, les salaires de quatre membres du personnel du Service de lutte antimines des Nations Unies, ainsi que le coût d'un consultant et des voyages et d'autres dépenses opérationnelles. Les observations et recommandations du Comité sur ce point sont consignées dans son rapport sur les questions concernant le financement des opérations de maintien de la paix en général (A/70/742)

41. Le Secrétaire général demande également un montant de 77 800 dollars au titre des uniformes, des insignes et des paquetages pour l'exercice 2016/17, soit une augmentation de 33 000 dollars (73,7 %) par rapport au montant de 44 800 dollars approuvé pour l'exercice 2015/16. Ayant demandé des précisions sur cette augmentation notable, le Comité consultatif a été informé que l'équipement de protection individuelle acheté au titre de l'exercice 2014/15 était arrivé plus tard que prévu et suffisait à couvrir les besoins pour l'exercice 2015/16. Par conséquent, aucune ressource n'avait été demandée dans le budget 2015/16 au titre des paquetages et les crédits approuvés d'un montant de 44 820 dollars concernaient seulement les uniformes et les insignes, alors que ceux demandés pour l'exercice 2016/17 correspondaient aux uniformes, aux insignes et aux paquetages. **Compte tenu qu'il a été expliqué que la différence entre le montant demandé pour 2016/17 et le crédit alloué pour 2015/16 est uniquement due à l'acquisition de paquetages étant donné que les ressources demandées pour la période 2014/15 avaient été suffisantes pour couvrir les besoins, et notant que le crédit approuvé pour 2014/15 pour un montant de 46 700 dollars couvrait les uniformes, les insignes et paquetages, le Comité consultatif recommande de maintenir le montant demandé au titre de cet objet de dépense au niveau de celui de 2014/15, soit 46 700 dollars.**

42. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 33, 38 et 41 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles soient approuvés.**

Questions diverses

43. Le Secrétaire général précise que la Mission a consolidé le comité vert lequel veillera à ce que toutes les activités de celle-ci soient menées dans le respect de l'environnement. La Mission s'emploiera également à réaliser des gains d'efficacité en matière de consommation d'électricité en réalisant des analyses rigoureuses des données statistiques et en assurant le suivi approprié de l'utilisation de l'énergie électrique (voir A/70/696, par. 18 et 19). À sa demande, le Comité consultatif a été informé des projets qui ont été mis en place à cet égard, y compris l'installation et la mise en service de huit stations d'épuration des eaux usées, l'installation de transformateurs haute tension reliés au réseau national et utilisant de l'énergie renouvelable, l'installation d'une éolienne et de panneaux solaires pour les chauffe-eaux et la collecte des huiles et filtres usagés, des déchets médicaux dangereux ainsi que des médicaments et des vaccins périmés pour évacuation et destruction. Le Comité a également été informé qu'en novembre 2015, la Mission, avec l'appui du Centre de services mondial de l'ONU, a commencé une étude technique pour la mise en place d'un système d'alimentation en énergie solaire.

44. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact écologique global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient

respectueux de l'environnement, conformément aux règlements et règles applicables, y compris aux politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets. **Le Comité consultatif engage la MINURSO à redoubler d'efforts pour atténuer son impact écologique, conformément aux dispositions de la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.**

V. Conclusion

45. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 sont énoncées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/70/570). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 2 858 700 dollars dégagé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 soit porté au crédit des États Membres, de même que la somme de 745 400 dollars, qui correspond aux autres recettes et ajustements.**

46. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont énoncées à la section IV du projet de budget (A/70/696). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 21, 27, 33, 38 et 41 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits d'un montant de 52 550 400 dollars aux fins du fonctionnement de la MINURSO pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.**

Documentation

- Exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/570)
- Budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/696)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 [A/70/5 (Vol. II), chap. II]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/70/742)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/839/Add.3)

- Résolutions [68/296](#) et [69/305](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
- Résolution [2218 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité